

**ARRETE N°17/2026**  
**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2

Vu le code de la route, notamment les articles R411.8 au R411.32 et RR 417.10,

VU la demande présentée par l'association APE représentée par CHARREL Laurie, secrétaire de l'association, en date du 13 avril 2026,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : REGLEMENTATION**

L'APE de l'école de Chabottes organise un vide grenier au niveau de la base de loisirs qui se situe 380 route de Chabottes – 05260 CHABOTTES le dimanche 7 juin 2026 de 7h à 18h. Durant cette période, le terrain de foot enherbé servira de parking pour les visiteurs du vide grenier et sera donc inaccessible pour jouer au foot.

**ARTICLE 2 : SIGNALISATION**

Durant cette période, la circulation sera réglementée et effectuée par L'APE et immédiatement retirée de la manifestation.

**ARTICLE 3 : VALIDITE**

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévues à l'article 1 et cessera dès retrait de la signalisation.

**ARTICLE 4 : AMPLIATIONS**

- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,
  - Le chef de la maison technique de Saint Bonnet en Champsaur
- Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Chabottes  
Le 02/06/2026

Le Maire, Elsie Nicolas

